

Protocole de l'Assemblée de la Charte Samedi, 14.03.2015, Hôtel Arte à Olten

Durée de l'assemblée: 14.05 à 15.45 heures
Présidence: Peter Schulthess, Président de la Charte
Procès-verbal: Ursula Enggist
Nombre d'ayants droit au vote: 23

Participants/es

Charta-Vorsitz	Schulthess Peter	Bergstrasse 92	8712 Stäfa	praesidium@psychotherapiecharta.ch
Charta-StV	Rüttimann Gabriela	Täglichstr. 4	8824 Schönenberg	gabi.ruettimann@bluewin.ch
Charta-VS	Hartmann Katrin	Hinterbergstrasse 40	3096 Oberbalm	ka.har@bluewin.ch
Charta-VS	Müller-Locher Peter	Mythenstrasse 82	8810 Horgen	peter.mueller-locher@bluewin.ch
Charta-VS	Schlegel Mario	Scheuchzerstr.197	8057 Zürich	m.schlegel@bluewin.ch
Charta KQS	Schucany Anna Leta	Un. Kirchgasse 2	8400 Winterthur	annaleta@bluewin.ch
Charta Sekret.	Marri Miriam	Postfach 568	7001 Chur	sekretariat@psychotherapie.ch
ASP-Aufnahm.	Schellenberg Karin	Konsumstrasse 7	5603 Staufien	karin.schellenberg@gmx.ch
ASP Sekretar.	Enggist Ursula	Riedtlistrasse 8	8006 Zürich	asp.psychotherapie.ch
DaS	Brander Franz	Streulistr. 2	8032 Zürich	fnbrander@bluewin.ch
DSGTA	De Raemy Bruno	La Place 2	1274 Grens	schaller@roleplay.ch
EAG	Lüthi Bernhard			
GES	Camachova Zdenka	Im Link 5	4142 Münchenstein	zdenka.camachova@ebmnet.ch
GFK	Zwimpfer Jules	Baumgartenst. 65	5608 Stetten	j.zwimpfer@bluewin.ch
IAKPT	Rieder Anita	Alte Landstrasse 115	8800 Thalwil	anita.rieder@psychotherapie.ch
IBP	Pfeifer Silvie	Im Lot 12	8610 Uster	silvia.pfeifer@ibp-institut.ch
IBP	Ackermann Jasmin			jasmin.ackermann@ibp-institut.ch
IFP	Ioannidou Kiriaki	Melonenstrasse 11	9100 Herisau	k.ioannidou@bluewin.ch
IGW	Schmidt Barbara	Im Zelg 4	4144 Arlesheim	babs.schmidt@sunrise.ch
ILE	Albrecht Giosch F.	Bidemstrasse 34	7310 Bad Ragaz	galbrecht@spin.ch
IPA	Weyermann Ruth	Kirchenfeldstrasse 26	5630 Muri	ruthweyermann@gmx.ch
Jung	Meister Marianne	Hohfurenstrasse 10	8125 Zollikerberg	meister@junginstitut.ch
Jung	Von Flüe Bruno	Bergstrasse 19	6004 Luzern	bruno.vonfluee@bluewin.ch
Odef	Schaller Roger	Birgerweg 7	2532 Magglingen	schaller@roleplay.ch
PSZ	Stollenwerk Lisbet	Rötelistrasse 20	8004 Zürich	listol@bluewin.ch
SGAP	Schulthess Watt Jean	Herrenweg 16	5734 Reinach	jean.watt@bluewin.ch
SGBAT	Keller Christa	Peter Rot Strasse 77	4058 Basel	erlacher.keller@hin.ch
Szondi	Altenwegger Alois	Zürcherstrasse 47	3055 Langnau i.E.	a.altenwegger@zapp.ch
ZHdK	Lutz Hochreutener Sandra	Schwantlern 28	9656 Gais	sandra.lutz@zhdk.ch
ASP Einzel	diverse			

Excusés:

Apter Norbert (Odef); Barwinski Rosmarie (SIPT); Biberstein Judith (KQS); Casanova Katharina (ISAP); Fankhauser Meret (FG Ethik); Frischknecht Gabriela (IGW); Gianinazzi Nicola (IRG); Hartmann Rolf (Revisor); Koemeda Margrit (FG WiKo); Koller Barbara (FG FoKo); Köppel Judith (IKP); Leibelt Ruth (EFAPO); Mäder Maya (DSGTA); Peier Mariann (ISAP); Schweikert Almut (SGST); Traber Yvonne (SVG); Weidmann Thierry (IPA)

Ordre du jour

1. Accueil
2. Élection des scrutateurs, détermination du quorum
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Protocole de l'assemblée des membres du 20 septembre 2014
5. Rapports annuels
 - 5.1. Comité
 - 5.2. Commission pour la+
 - 5.3. gestion de qualité (CGQ)
 - 5.4. Commission scientifique (CS)
6. Approbation règles de procédure pour le traitement des plaintes
7. Information sur le curriculum ASP (chemin C)
8. Introduction de critères pour la certification de stages de formation continue et – cours (motion de Szondi Institutes): première discussion
9. Divers

1. Accueil

Peter Schulthess souhaite la bienvenue à tous les délégués présents à l'assemblée de la Charte. Il constate que l'invitation a été envoyée dans les délais à tous les délégués. Il confirme que chaque délégué de la Charte a une voix et également une voix par institut.

2. Élection des scrutateurs, détermination du quorum

En tant que scrutateur élu à l'unanimité: Ioannidou Kiriaki
Nombre d'ayants droits au vote: 23 voix. Le quorum est 12 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité dans sa forme actuelle.

4. Protocole de l'assemblée des membres du 20 septembre 2014

Le protocole a été envoyé par courrier électronique à tous les délégués/es. Le protocole a été approuvé à l'unanimité.
Remerciement à sa rédactrice Ursula Enggist.
À l'avenir une liste des abréviations sera annexée au protocole.

5. Rapports annuels 2014

5.1. Comité

Accréditation:

Peter Schulthess indique encore une fois en complément les 4 chemins possibles pour l'accréditation des instituts de formation postgrade.
En décembre, tous les instituts de la Charte ont été informés sur les différents chemins.

Chemin A: Un institut se laisse personnellement accrédité directement auprès de la Confédération. 6 instituts ont choisi ce chemin. (DaS, IBP, IGW, IKP, Jung, PSZ)

Chemin B: accréditation d'un seul curriculum d'un institut sous la responsabilité de l'ASP. 1 institut a choisi ce chemin (ISAP)

Chemin C: Curriculum commun ASP. 9 instituts ont choisi ce chemin (GFK, IPA, ILE, IRG, L'Atelier, ODeF, SGBAT, SGTA, ZHdK/MPT) Le groupe de travail fonctionne à plein régime: c'était aussi un thème lors du dernier colloque du 7.3.15.

Chemin D: Curriculum commun de l'ASP ASP, FSP et SBAP. À l'origine, l'OFSP souhaitait que les trois associations professionnelles accréditent ordinairement leurs curriculums modulaires, mais récemment a pris à nouveau ses distances et laisse les associations professionnelles décider s'ils trouvent cela utile ou non. La Suisse romande et italienne disposent que de peu d'instituts de formation postgrade. Ces cantons souhaitent, que des chemins de reconnaissance modulaires restent ouverts. Chacune des associations met à disposition les documents déjà existants. L'ASP en a pris la direction. Il est encore incertain, comment tout cela va se développer; la question est de savoir comment l'OFSP va réagir.

Première revue „Science de la psychothérapie“ (remplaçante du „Forum de la psychothérapie“):

Celle-ci est disponible sous forme de papier (à commande auprès de Miriam Marri/Secretariat Charte: sekretariat@psychotherapiecharta.ch) et aussi en libre accès: <http://www.psychotherapie-wissenschaft.info>) Ceux qui veulent être automatiquement orientés par courriel sur les dates de parution peuvent s'enregistrer comme lecteur/lectrice.

Prière de bien vouloir faire circuler cette information dans les instituts: les candidats en formation ne connaissent éventuellement pas l'existence de cette revue.

Deuxième revue: „Développement de la profession psychothérapeutique“ fusionne avec la revue de l'association „à jour“. Ainsi des chevauchements seront éliminés. La première édition paraîtra cet été. Tous les membres individuels et les délégués reçoivent une version imprimée. Cette revue est aussi à disposition en ligne en libre accès. Les étudiants reçoivent aussi cette revue (avec les membres collectifs de la Charte).

Peter Schulthess remercie tout le monde pour l'organisation du congrès de la Charte „Émancipons-nous“. Il remercie Franz Brander pour la réalisation sérieuse du dernier cours „psychologie psychothérapeutique“ (Krems). Les remerciements vont aussi à tous les membres des commissions ainsi que des groupes de travail ainsi qu'à Miriam Marri pour la gestion du secrétariat

5.2. Commission pour la gestion de qualité (CGQ)

Peter Müller-Locher n'a aucune remarque complémentaire.

5.3. Commission scientifique (CS)

Mario Schlegel signale également le site web: www.psychotherapieforschung.ch

Il est déçu qu'une seule personne ait visité ce site web.

À cause de l'éditeur, une publication anglaise ne peut être téléchargée. Mais ceci est possible gratuitement par la bibliothèque centrale.

Suggestion d'un membre: envoyer les documents par newsletter.

Tous les rapports annuels sont pris en note.

6. Approbation règles de procédure pour le traitement des plaintes

Le règlement des plaintes est en vigueur depuis le 6.10.2012.

Peter Schulthess explique les changements. Votes de certains membres:

- Est-il juridiquement précisé que ce règlement est disponible par l'ASP?
- Les plaintes doivent contenir des voies de recours.
- Les plaintes doivent être juridiquement correctes (selon le Droit fédéral administratif) étant donné que les décisions peuvent être contestées devant le Tribunal fédéral).

Peter Schulthess précise qu'il faut un propre règlement des plaintes pour les instituts du chemin A. Toutefois on peut le copier. L'OFSP était d'avis qu'il est inadmissible que les instituts qui ont pris le chemin A désignent une commission des plaintes externe. Cependant, puisque ces instituts font partie de la Charte, la commission des plaintes n'est pas totalement externe. Il sera clarifié encore une fois avec l'avocat, si l'ASP ne peut pas quand même mettre la commission des plaintes à disposition de tous les membres collectifs. Pour les instituts du chemin B ou C, ce règlement des plaintes est en tout cas obligatoire

Vote:

Les changements du règlement sont acceptés à l'unanimité par 23 voix. Ils entrent en vigueur à partir d'aujourd'hui.

Le président informe que les documents suivants ont été établis et envoyés avec l'invitation:

- Lignes directrices pour les institutions de formation postgrade
Regardez-les et contrôlez si celles-ci sont applicables pour vous.
- Lignes directrices pour les étudiants (personnes en formation postgrade)
Prière de remettre ce document aux étudiants.

Rejet décisif à cause de qualification professionnelle estimée non convenable: une justification peut-elle tenir devant un tribunal? Selon Peter Schulthess ceci a été réglé juridiquement et soigneusement étudié. Il y a aussi une pratique avec les hautes écoles par exemple pour la psychologie, travail social et d'autres professions de la santé. Mais de telles décisions doivent être documentées d'une façon compréhensible.

La possibilité de recours au Tribunal fédéral ne concerne que la formation postgrade en psychothérapie sous la LPsy et n'est pas valable pour le coaching ou le conseil.

Peter Schulthess prie les instituts de formation postgrade de recueillir des expériences avec les lignes directrices et attend des commentaires pour une révision future.

7. Information sur le curriculum ASP chemin C

À été expliqué sous point du jour 5 du rapport annuel.

8. Introduction de critères pour la certification de stages de formation continue et cours (motion de l'Institut Szondi): première discussion

Peter Schulthess explique cette motion. Votes suivants:

- Prestataire de formations continues peuvent adhérer à la Charte.
- Où est le besoin de certaines prestations de formation continue?

- Toutes les formations continues doivent être offertes sous le même titre „Psychothérapie“ (sans coaching et conseil)
- Quel type de formation continue est qualifié?
- L'ASP n'y a pas encore réfléchi.
- Les associations devront à l'avenir contrôler les formations continues
- Le comité en discutera dans les prochaines années
- Il y a un examen professionnel supérieur pour conseiller/ère dans le domaine psychosocial avec diplôme fédérale (est reconnu par RME)
- Il y a une loi pour les psychothérapeutes; mais pas pour les conseiller, coaching etc.

9. Divers

Question de l'Institut C. G. Jung concernant le financement de l'accréditation:

- Qu'est-ce qui est payé pour les instituts du chemin A?
- Le président expose que c'était la libre décision pour tous les instituts quel chemin ils choisissaient.
- Instituts avec chemin B ou C sont sous la responsabilité de l'ASP, donc aussi la classification financière.
- Que de la part de l'ASP des contributions devraient aussi être payées aux instituts qui veulent se laisser accréditer de manière indépendante surprend.
- Instituts avec chemin A sont cofinancent la Charte et elles n'en retirent rien, resp. ils redoutent d'effectuer des subventions croisées aux instituts avec chemin B et C.
- Un institut avec chemin A se sent décommandé par la réponse du président de la Charte.
- Il est encore incertain si quelques instituts avec chemin A resteront dans la Charte.
- D'autres instituts espèrent, que ce n'e soit pas une réponse définitive.
- Avec le choix des chemins, l'ensemble de la situation est devenue critique.
- Le financement a dû être décidé sous la pression du temps. Il sera encore une fois discuté, comment les instituts du chemin A pourraient éventuellement être dédommagés financièrement.
- L'institut IKP ne se sent pas exclu.
- Le président souhaite continuer à avoir tous les instituts dans la Charte et s'excuse, si ces déclaration ont été perçues comme une „décommande“. Ce n'était pas l'intention.
- C'est la première fois qu'il entend que l'ASP devait prendre en charge les coûts pour les instituts du chemin A. Jusqu'ici personne ne s'est encore manifesté avec cette revendication.
- Un membre du comité de la Charte désigne le tableau sur lequel il est évident que tous les 4 chemins sont sous le toit de la Charte.

Peter Schulthess mentionne que la Charte offre volontiers sa commission des plaintes aux instituts avec chemin A, dans la mesure du possible dans le cadre des prescriptions de l'accréditation. Le règlement des plaintes a été remis à toutes les institutions l'année dernière.

Même sans soulagement financier des frais d'accréditation les instituts A reçoivent beaucoup de prestations de la Charte.

Gabi Rüttimann et Peter Schulthess vont reprendre ce thème dans le comité de l'ASP et orienteront ultérieurement.

Clôture de l'assemblée

Peter Schulthess remercie tous les participants pour leur présence et il les invite pour le café et gâteau. Il clôture la séance à 15.45 heures.

**Prochain rendez-vous: Assemblée de la Charte, samedi 26 septembre 2015,
Volkshaus à Zürich
Assemblée de la Charte, samedi 19 mars 2016
Lieu encore à déterminer**

Pour le protocole:



Ursula Enggist

Remarque finale:

Les participants sont priés de faire parvenir au Comité leurs objections ou demandes de modifications du protocole avant la prochaine assemblée des membres (à adresser au secrétariat ASP, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, fax 043 268 93 76, adresse courriel: asp@psychotherapie.ch)